

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 MARS 2013

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Didier CHAPUIS, Patrick PERRIER DAVID

Absent excusé : Gilles MARQUET (pouvoir à M-C POCHE)

Absent : Gérard BELLINA

Secrétaire de séance : Marie-Christine POCHE

Le compte rendu de la séance précédente du 30 janvier 2013 est approuvé.

1 - Proposition d'inscription d'une question supplémentaire relative à l'instauration de la Participation pour Voirie et Réseaux

A l'ouverture de la séance, monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une question supplémentaire portant sur l'instauration de la Participation pour Voirie et Réseaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de porter cette question à l'ordre du jour de sa séance

2 – Vote du compte de gestion et du compte administratif 2012 (budget annexe eau - assainissement, budget général),

- Service de l'eau et de l'assainissement (comptabilité M 49)

Le compte administratif 2012 pour le service de l'eau et de l'assainissement présente pour la section d'investissement un excédent de 118 624,80 € et pour la section de fonctionnement un excédent de 39 967,38 €. Il est adopté à l'unanimité.

- Budget général (comptabilité M 14)

Le compte administratif 2012 du budget général présente pour la section d'investissement un excédent de 507 895,21 € et pour la section de fonctionnement un excédent de 198 756,77. Il est adopté à l'unanimité.

- Comptes de gestion du Trésorier

Le conseil municipal, constatant la concordance des comptes de gestion du Trésorier avec les comptes administratifs, que ce soit pour le service de l'eau et de l'assainissement comme pour le budget général, déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3 – Participation financière 2013 au Fonds de Solidarité Logement

Par délibération en date du 25 mai 2010 il avait été décidé de cotiser au Fonds Solidarité Logement (FSL) du département de l'Ain. Le conseil municipal décide de renouveler pour l'année 2013 cette adhésion et de verser à cet organisme une contribution de 0.30 euros par habitant, soit une dépense de 157,50 € qui sera inscrite au budget primitif 2013.

4 - Vote du budget primitif 2013 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2012, (budget annexe eau-assainissement, budget général).

- Service de l'eau et de l'assainissement

Le budget 2013 du service de l'eau et de l'assainissement est examiné, le tarif des mètres cubes consommés ayant évolué (1,40 € en ce qui concerne l'eau et 0,70 € pour l'assainissement). Ce budget, équilibré en fonctionnement à 94 258.00 € et en investissement à 911 930.00 € est adopté à l'unanimité.

L'excédent de fonctionnement 2012 est affecté intégralement au budget d'investissement :

1068 : Autres réserves : 39 967,38 €

- Budget général

Après présentation des propositions budgétaires pour l'année 2013, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2013, équilibré en fonctionnement à 553 670.00 € et en investissement à 1 099 654 €.

L'excédent de fonctionnement est affecté intégralement au budget d'investissement :

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 198 756,77 €

5 - Vote des taux d'imposition des taxes locales 2013.

Le conseil municipal décide de retenir pour l'année 2013 les taux suivants identiques à ceux de 2012 :

Taxe d'habitation	16,96%
Taxe foncière sur le foncier bâti	18,37%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	66,31%
Cotisation foncière des entreprises	20,32%

6 - Demande de subvention à la CCPB pour la rénovation de la salle polyvalente.

Le maire rappelle au conseil municipal les travaux engagés concernant la mise aux normes d'accessibilité et de réhabilitation de la salle polyvalente. Il indique que des travaux complémentaires de rénovation et d'aménagement seraient nécessaires (amélioration électriques, changement des rideaux de scène, rideaux occultants, ..).

Cette réalisation étant susceptible de bénéficier de l'aide communautaire au titre des fonds de concours attribuée aux communes, le conseil municipal adopte comme suit le plan de financement de cette opération :

Coût total :	7 610,26 € H.T.
Aide financière communautaire :	3 805,13 € H.T.
Autofinancement communal :	3 805,13 € H.T.

et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

7 - Demande de subvention à la CCPB pour l'équipement des cuisines de l'ancienne cure

Le maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de réhabilitation et de surélévation de l'ancienne cure, il a consulté deux entreprises pour le projet d'agencement de la cuisine des deux appartements prévus à l'étage du bâtiment et de l'ERP au rez de chaussée.

Il présente donc à l'assemblée le devis estimatif de travaux de l'entreprise LAGARDE s'élevant à 12 177.00 € H.T., retenue par la commission des finances.

Cette réalisation étant susceptible de bénéficier de l'aide communautaire au titre des fonds de concours attribuée aux communes, le conseil municipal adopte comme suit le plan de financement de cette opération :

Coût total :	12 177,00 € H.T.
Aide financière communautaire :	6 088,50 € H.T.
Autofinancement communal :	6 088,50 € H.T.

et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

8 - Frais de scolarisation des élèves des communes voisines (année scolaire 2013/2014).

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer la participation aux frais de scolarité des communes voisines à 900 € par élève pour l'année scolaire 2013/2014 et autorise le Maire à signer tout document comptable et administratif s'y rattachant

9 - Ecole : aménagement du temps scolaire année scolaire 2013 – 2014

Le Maire présente à l'assemblée le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et rappelle la position prise par le conseil municipal lors de sa précédente réunion.

Il informe que suite au dialogue et à la concertation menée avec la directrice de l'école et les représentants de parents d'élèves, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014 l'application de la réforme des rythmes scolaires, et charge le maire d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

10 - Urbanisme : autorisations d'occupation du sol

Participation pour Voies et Réseaux (PVR)

Le maire expose l'intérêt d'instituer la participation pour voies et réseaux sur le territoire de la commune. La présente délibération instaure le dispositif de financement sur l'ensemble du territoire de la commune, le Conseil municipal pouvant ensuite arrêter pour

chaque opération, par une délibération spécifique, la part du coût des travaux mis à la charge des propriétaires riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition et habilite le maire à signer tout document s'y rapportant.

Autorisations d'occupation du sol

- Déclaration préalable
 - 001 114 13 B 0 002 Mr Franck LACHENAL Extension de garage – Mur de clôture
 - 001 114 13 B 0 003 Mr Michel NEYROUD Création de fenêtres + chassis de toiture

- Droit de préférence : Vente consorts VILLARD parcelle de taillis cadastrée A 254 (36a98) lieu dit Côte David. La commune ne fait pas valoir son droit de préférence.

Clôture de séance à 21 heures

Le maire,